

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 mars 2021 à 13 h à la salle du conseil.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Est absent : M. Yan Maisonneuve

CE-2021-215-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-216-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-217-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 mars 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-218-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-219-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et

d'abolition d'un poste permanent pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-220-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ pour la période du 20 janvier au 18 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-221-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du relevé des règlements de litiges pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 79 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-222-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction l'administration et des finances, du rapport du trésorier des activités des partis politiques autorisés pour l'année 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

CE-2021-223-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction l'administration et des finances, du sommaire « Rapport sur les frais de recherches et soutien pour l'exercice 2020 » ainsi que la liste détaillée des remboursements et soutien des conseillers de la Ville de Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CE-2021-224-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la lettre du maire, datée du 5 mars dernier, concernant le

remaniement ainsi que la nomination des membres du comité exécutif, le tout conformément à l'article 28 du décret numéro 736-2001.

CE-2021-225-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner la liste des nouveaux membres et de leurs fonctions au sein des comités et commissions de la Ville de Terrebonne.

CE-2021-226-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la double commission formée de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) et de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 29 janvier 2021.

CE-2021-227-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, dans le cadre de la *Journée internationale des droits des femmes* du 8 mars dernier, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de mandater les élues afin de mettre en place un Conseil des Terrebonniennes composé d'élue(s) et de citoyennes ayant pour mandat d'émettre des recommandations aux différentes instances municipales.

CE-2021-228-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne soit autorisé à informer la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet aux règles prévues à la Loi et appliquées par la Commission dans le cadre de la révision de la reconnaissance d'exemption des taxes foncières de l'organisme « Centre le Diapason » pour l'immeuble situé au 630-636 rue Chartrand à Terrebonne.

QUE la Ville de Terrebonne ne prévoie pas être présente advenant qu'une audience soit tenue à la Commission municipale du Québec.

CE-2021-229-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de renouveler le mandat de monsieur François Lalumière, qui se terminait le 25 février dernier, pour une autre période de deux (2) ans, à titre « d'expert indépendant » au sein du comité de vérification.

CE-2021-230-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'octroyer à DLGL, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA20-4001 pour l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines, pour une période de cinq (5) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 160 662,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dont un montant de 262 468,75 \$ financé par le paiement comptant des immobilisations.

CE-2021-231-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'incendie, du rapport annuel de l'ensemble des mises à jour du plan municipal de sécurité civile pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 22 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à la partie 8 du plan municipal de sécurité civile.

CE-2021-232-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne, la Ministre de la Sécurité publique, la Ville de Mascouche et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de financement concernant la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations relativement à l'usine de production d'eau potable des villes de Mascouche et de Terrebonne incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-233-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 27 594,01 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-3023 octroyé à Efel Experts-conseils inc. pour les frais d'honoraires supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat initial de 132 221,25 \$, taxes incluses, à un total de 159 815,26 \$, taxes incluses.

QU'une dépense de 8 623,13 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel pour la surveillance prévue en 2021.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-234-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le greffier à remettre le dépôt de 10 000 \$ à GESTION BRADY OUIMET INC., soumis au certificat d'autorisation 2020-03573, dans le cadre du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10341 boulevard Laurier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

CE-2021-235-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le greffier à remettre le dépôt de 5 000 \$ à GESTION BRADY OUIMET INC., soumis au certificat d'autorisation 2020-03969, dans le cadre du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10281 boulevard Laurier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

CE-2021-236-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamilial : 4 à 6 logements », sous le numéro 1001-330.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 et au décret 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-237-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter les règlements suivants:

- Règlement constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Terrebonne, sous le numéro 794;
 - Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne numéro 96 afin de retirer les fonctions du conseil local du patrimoine, sous le numéro 96-10;
 - Règlement modifiant le règlement numéro 12 fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Terrebonne afin de prévoir la rémunération des membres élus du conseil local du patrimoine, sous le numéro 12-9.
-

CE-2021-238-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00061
Opération cadastrale - dimension d'un lot
GERRY BONNEAU/JOSÉE DEBIENS
405 43^e Avenue / lots : 2921886 et 3923051

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de délivrer un permis de lotissement, de façon à permettre :

- a) la réduction de la largeur du terrain à 10,14 mètres (lot projeté 6 401 673 du cadastre du Québec), alors que la charte de lotissement « B » du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit, pour les terrains non desservis, une largeur minimale de 25 mètres.

CE-2021-239-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00044
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
525 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401717

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00044.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-240-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00045
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
531 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401718

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00045.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-241-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00046
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
537 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401719

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00046.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-242-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00047
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
543 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401720

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00047.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-243-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00048
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
549 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401721

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00048.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-244-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00049
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
555 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401722

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00049.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-245-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00050
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
561 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401723

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00050.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.
-

CE-2021-246-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00051
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
567 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401724

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00051.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.
-

CE-2021-247-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00052
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
573 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401725

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00052.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.
-

CE-2021-248-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00053
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
579 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401726

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00053.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.
-

CE-2021-249-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00054
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
585 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401727

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00054.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.
-

CE-2021-250-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00055
Construction d'une habitation unifamiliale
LES HABITATIONS CHOUINARD INC.
591 rue O'Diana / lots : 4993039 et 6401728

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00055.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que l'aire de stationnement soit élargie (avec du pavé unis) à une largeur totale de cinq (5) mètres afin d'accueillir deux (2) cases de stationnement à l'extérieur et une (1) case de stationnement à l'intérieur du garage, et ce, conformément au règlement numéro 1001-322.

CE-2021-251-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente triennal (2021-2023) entre la Ville de Terrebonne et le Comité d'aide aux Plainois établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

QU'un financement de 24 000 \$ soit accordé pour 2021 à l'organisme le Comité d'aide aux Plainois, conformément au protocole d'entente découlant du « Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies ».

QUE le président ou le vice-président ainsi que le greffier et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-252-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente triennal (2021-2023) entre la Ville de Terrebonne et le Comité d'aide lachenois établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

QU'un financement de 26 806,64 \$ soit accordé pour 2021 au Comité d'aide lachenois, conformément au protocole d'entente découlant du « Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies ».

QUE le président ou le vice-président ainsi que le greffier et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-253-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente triennal (2021-2023) entre la Ville de Terrebonne et Les Œuvres de Galilée établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

QU'un financement de 24 000 \$ soit accordé pour 2021 à l'organisme Les Œuvres de Galilée, conformément au protocole d'entente découlant du « Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies ».

QUE le président ou le vice-président ainsi que le greffier et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-254-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente triennal (2021-2023) entre la Ville de Terrebonne et le Service d'aide SEDAI T.S.S. établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

QU'un financement de 30 945 \$ soit accordé pour 2021 à l'organisme le Service d'aide SEDAI T.S.S., conformément au protocole d'entente découlant du « Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies ».

QUE le président ou le vice-président ainsi que le greffier et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-255-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine la nomination, par la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne, de madame Céline Durand au poste de directrice générale.

CE-2021-256-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'amender la résolution du conseil municipal numéro 323-07-2019 portant le nombre d'unités subventionnées de huit (8) à dix (10) par le Programme de supplément au loyer et ce, dans le but de suivre l'évolution du projet et pour répondre aux besoins de l'organisme.

CE-2021-257-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Direction du loisir et de la vie communautaire, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner la proposition d'aide financière au montant de 2 345 919,00 \$, taxes incluses, à l'organisme LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC. en appliquant les principes directeurs de la Politique de gouvernance des organismes mandataires.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et telle que sommairement détaillée ci-dessous :

- **QUE** le volet d'heures de glace non utilisées d'un montant de 692 397,81 \$ soit considéré comme mesure de soutien financier additionnel à l'organisme dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et que ce volet soit financé par un transfert budgétaire au montant de 692 397,81 \$ du poste budgétaire 72300-2513 « location – patinoires », vers le poste budgétaire 76010-2966 « subvention / soutien financier – octrois directs ».
 - **QUE** le remboursement du capital des prêts impayés en 2020, au montant de 1 229 263,43 \$, soit pris à même l'excédent de fonctionnement non affectés.
 - **QU'**un amendement budgétaire au montant de 1 229 263,43 \$, du poste budgétaire numéro 034100000 au poste budgétaire 76010-2966 « subvention soutien financier – octroi directs », soit accepté.
 - **QU'**un montant de 424 257,75 \$ soit versé pour le maintien des actifs 2021 à être financé par le paiement comptant des immobilisations (PCI).
-

CE-2021-258-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA20-8006 à Solutions Digitales Transcad Inc. (GéoAutomation), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de

services professionnelles pour l'acquisition de données massives géospatiales à l'aide de la cartographie mobile sur le territoire de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 645 207,51 \$, taxes incluses, pour une durée de 14 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-259-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

Président

Greffier